



Compte rendu du Conseil Municipal

Du 03 février 2021

En raison du contexte sanitaire et suites aux directives gouvernementales, la salle du conseil est aménagée pour respecter la distanciation physique et la séance est retransmise sur Facebook.

▪ 19 Présent(e)s :

Mmes Sylvie BOUDRIE, Joëlle CLEDIERE, Simone CROUZETTE, Isabelle MARLINGE, Isabelle NOËL, Josette VERDEYME, Catherine VILLATOUX, Alexandra CERTAIN, Sabrina POUGET, MM Jean-Luc CHAMBRAS, Cyril COLBORATI, Marc GERAUDIE, Jean-Michel LEYRIS, Romain MANCI, Georges MAZEAUD, Romuald RHODES, Gerald VILLETTE, Pierre FOURCHES, Charles ORLIANGES.

▪ Présence de Mme Agnès GENG directrice des services de la mairie.

Le maire ouvre la séance à 19h00, et précise que le conseil municipal sera principalement dédié au vote des comptes de gestion et comptes administratifs.

Secrétaire de séance : M. RHODES Romuald.

1) Approbation du compte rendu de la séance du 07 10 2020

Aucune remarque n'étant faite, il est approuvé à l'unanimité.

2) Comptes de gestion

M. Mazeaud rappelle que le compte de gestion est la reddition par le comptable public des dépenses et recettes ordonnés par le maire (l'ordonnateur). Il indique que les montants mandatés et recouverts pour chaque budget (budget principal, ALSH, lotissement des grillons et lotissement la valette) correspondent à ceux des comptes administratifs.

Il précise également que tous budgets et toutes sections confondus, la commune termine l'exercice 2020 avec un excédent de 93 210,64. Pour rappel en fin 2019, ce résultat était de – 44 108,64.

Vote à l'unanimité 19/19.

3) Comptes administratifs

En préambule, M. le maire indique que l'exercice 2020 s'est plutôt bien passé. D'autres collectivités (le département notamment) ont vu leurs finances beaucoup plus impactées par la crise sanitaire.

M. Mazeaud présente le compte administratif (budget principal) – section de fonctionnement, chapitre par chapitre, en apportant quelques commentaires. L'excédent est de 219 996,28. M. Mazeaud indique que cet excédent se porte bien, et que cela va être utile pour créer le budget 2021 notamment, ainsi que pour les années suivantes.

Il présente ensuite la section d'investissement, en détaillant chaque opération. M. Mazeaud indique que le déficit d'investissement passe de 260 846,82 € fin 2019 à 190 971,44 € fin 2020.

M. le maire quitte la séance afin que le vote du compte administratif ait lieu

Vote à l'unanimité 18/18.

M. Mazeaud présente ensuite les comptes administratifs des budgets annexes (lotissement de la valette, lotissement des grillons et ALSH). Cette présentation n'appelle aucun commentaire. M. le maire quitte la séance au moment du vote.

Vote à l'unanimité 18/18.

4) Approbation du programme local de l'habitat

M. le maire présente rapidement le programme local de l'habitat, adopté par TulleAgglo au mois de décembre. Il indique que les communes doivent donner un avis sur ce PLH dans les 2 mois qui suivent le vote par TulleAgglo.

M. Orlianges prend la parole en évoquant le fait qu'il existe deux dispositifs, OPAH (opération programmée d'amélioration de l'habitat) et OPAH-RU (renouvellement urbain) et que Seilhac ne fait partie du dispositif OPAH RU. M. Orlianges se demande si ce dispositif aura un quelconque effet. M. le maire indique avoir assisté avec d'autres élus au début de l'automne à une réunion à l'agglo concernant ce PLH. Il était apparu à ce moment là que la commune de Seilhac n'était pas éligible pour le dispositif OPAH RU dans le sens où il y a peu d'habitats dégradés et insalubres sur la commune.

Vote à l'unanimité 19/19.

5) Régularisation cadastrale / achat de parcelles

M. le maire rappelle le contexte : redécoupage des parcelles entre la poste et la commune, au niveau du centre de loisirs. Afin d'enregistrer cette modification, il convient de procéder à l'achat de trois parcelles pour 1 €.

Vote à l'unanimité 19/19.

6) Questions diverses

- Mme Crouzette fait un point sur la situation sanitaire et l'impact dans le fonctionnement des services garderie et cantine. Le nouveau protocole est très strict (2 mètres de distance entre les enfants de classe différente), et l'accueil de tous les enfants à la cantine du collège est impossible. M. Orlianges demande si une tolérance est admise lorsque la configuration des locaux ne permet pas de respecter cette contrainte. Il lui est répondu que le protocole reçu ne laisse pas de place à l'adaptation en ce qui concerne la restauration, et que Mme Faure, principale du collège applique de toute façon ce protocole à la lettre.

Une discussion est en cours avec le collège afin de trouver une solution pour la rentrée des vacances de février.

M. le maire rappelle que quelle que soit la solution trouvée, elle ne peut être que provisoire ; à terme, les enfants de maternelle devront à nouveau être accueillis au collège.

Mme Crouzette précise que les parents seront informés des modifications dans le service de restauration.

M. le maire indique enfin que la commune a fait appel à latitudes services pour renforcer provisoirement le service de cantine.

- Une offre d'emploi est en cours au service technique, pour le remplacement de M. Courbier qui est muté au département à compter du 1^{er} mars.
- Une offre d'emploi est également en cours pour les services alsh, garderie et cantine, pour le remplacement temporaire de Laura Hajdamaka, qui partira bientôt en congé maternité.
- M. le maire termine en évoquant le bail du bar de l'élot, et indique qu'il a été décidé de confier l'augmentation du loyer à la commission départementale ad hoc. Il précise qu'en tout état de cause, aucune augmentation de loyer n'aura lieu avant la réouverture dans des conditions normales des bars et restaurants.

Clôture de la séance aux alentours de 21h